



Infos n° 49

Juillet 2026

LE MOT DU MAIRE



Erik
GRANDEMANGE

Chères Saulxuronnes, chers Saulxurons,

Nous voici déjà en juillet et les vacances d'été arrivent à grands pas. Cela fait maintenant un peu plus de 3 mois que la nouvelle municipalité s'est installée et les premiers projets commencent à émerger : travaux à l'Espace du Géhan et lancement de la Délégation de Service Public pour la Base de Loisirs sont ainsi présentés dans ce numéro.

Cet été encore, je constate avec plaisir que de nombreuses animations sont proposées par nos associations et par la municipalité, preuve du dynamisme et du bien vivre sur notre commune. Mais surtout, en ce début d'été très chaud et très sec, je vous demanderai de prendre soin de vous et des autres. Cela passe par le respect des consignes municipales et préfectorales, le respect des règles de civisme (nuisances sonores notamment) et en restant attentifs à votre entourage (surveillance de leur santé et en cas d'absence, de leurs biens).

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances, profitez de ce bel été et je vous donne rendez-vous en septembre pour un nouveau numéro de Saulxures Infos.

BELLE PARTICIPATION AU NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Très belle participation cette année encore à l'opération nettoyage de printemps qui s'est déroulée le samedi matin 23 mai.

Sous un beau soleil, 45 personnes ont répondu présentes à l'invitation de la mairie. Elles ont arpenté les rues de notre village et ont ramassé pas moins de 45 kg de déchets de toute sorte.

Madame BECKENDORF, adjointe au maire, a adressé ses sincères remerciements aux associations, parents, enfants, bénévoles participants, pour avoir contribué à rendre notre commune plus propre, plus belle ! Cette opération s'est terminée par un moment convivial autour d'un verre.



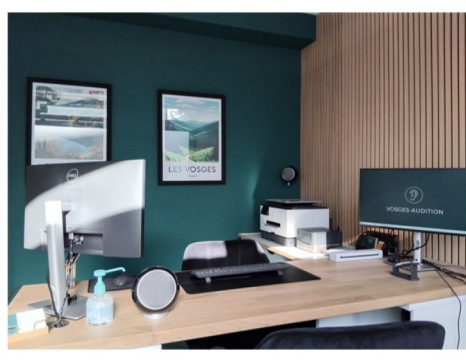
ÇA BOUGE DANS NOS COMMERCES !

Nous avons le plaisir de vous informer de l'ouverture du centre **Vosges Audition**, nouvellement installé au 19 rue du Bois des Dames (juste à côté de la mairie). Caroline ADRIAN, audioprothésiste, propose notamment :

- * Bilans auditifs à visée non médicale
- * Essais gratuits d'aides auditives conformément à la réglementation en vigueur
- * Appareils 100 % santé
- * Adaptation et réglages des appareils auditifs
- * Suivi régulier et accompagnement à long terme

Prenez rendez-vous au **06 70 87 93 53** ou à l'adresse mail sauxures.audiovosges@gmail.com

Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans son activité !



PROCHAIN PASSAGE DU JURY DES MAISONS FLEURIES

Cet été, la mairie organise une nouvelle fois le concours des maisons fleuries.

Comme les années précédentes, un jury composé d'élus et de citoyens parcourra les rues de Saulxures afin de décerner un prix aux maisons les plus avenantes.

Si cette année vous souhaitez faire partie de ce jury en tant que citoyen, n'hésitez pas à contacter la mairie avant le 24 juillet prochain.

Le passage dans les rues saulxuronnes par le jury, aura lieu autour du 12 août 2026 !

LE POINT SUR LES TRAVAUX DU GEHAN

DE NOUVEAUX LOCAUX pour l'ADMR et le SSIAD

La fusion des ADMR et du SSIAD nécessite de regrouper sur le même site ces deux structures essentielles pour notre commune. Le site choisi est celui de l'ancien cabinet dentaire au rez-de-chaussée de l'administration de l'ancien collège.

Le Conseil Municipal dans sa réunion du 29 juin dernier, a attribué tous les lots de l'appel d'offres concernant la réhabilitation de ce local. La réunion d'ouverture de chantier sera réalisée sur la deuxième quinzaine de juillet et les travaux se dérouleront de septembre à décembre.

Le montant estimé des travaux est de 94 248.90 € HT, et ce sont 7 entreprises qui interviendront sur ce chantier prévu pour une durée de 4 mois.



Locaux qui accueilleront l'ADMR et le SSIAD



Extension du parking avec nouveau sens de circulation

REORGANISATION DU SERVICE PERISCOLAIRE

Suite à la réorganisation du service périscolaire, de nombreux travaux ont été engagés sur le site du Géhan (aménagement du premier étage : déplacement du sas d'entrée, mise en place d'interphone...), mais les travaux les plus visibles sont la mise en place d'une clôture pour fermer le site et l'extension du parking (avec mise en place d'un nouveau sens de circulation).

Ces derniers travaux ont été réalisés intégralement par les Services Techniques Municipaux.



Mise en place d'une clôture pour fermer le site du Géhan

BASE DE LOISIRS : AVANCEE DU DOSSIER DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Qu'est ce qu'une Délégation de Service Public ? C'est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service.

La Délégation de Service Public, pour le lac de la Moselotte, a été mise en ligne le 1^{er} juillet dernier, suite à différentes réunions de travail avec l'ensemble des élus communaux. Cette première étape marque le début d'une longue procédure afin de confier le site, pour les prochaines années, à un gestionnaire privé ou public, tout en gardant une maîtrise sur le contrat qui sera signé.

La remise des candidatures et des offres est prévue pour le 18 septembre prochain, et s'en suivra une longue période de négociations, si toutefois les propositions sont acceptables pour la gestion du site. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite sur ce dossier dans notre prochaine édition.

POUR QUE NOTRE VILLAGE RESTE UN LIEU OÙ FAIT BON VIVRE ...

Avec le retour des beaux jours, chacun retrouve le plaisir de profiter de son jardin et des espaces extérieurs. La grande majorité des Saulxurons veille déjà, au quotidien, à préserver la tranquillité du voisinage et la qualité de notre environnement. Merci à tous pour ces gestes simples qui contribuent à faire de Saulxures-sur-Moselotte, un lieu où il fait bon vivre. Ensemble, continuons à faire de notre village un lieu agréable, convivial et respectueux de son environnement.

Quelques rappels
Attention aux incendies

L'emploi du feu en vue de la prévention du risque d'incendie de forêt et de végétaux dans le département des Vosges est réglementé par l'Arrêté n° 2026-172. Des consignes strictes y sont mentionnées concernant notamment les feux en forêts et à moins de 200 m, les feux festifs, culturels, événementiels et autres. Les niveaux de danger et les sanctions possibles y sont aussi référencés. Attention, ces consignes sont susceptibles d'évoluer au cours de la saison d'été car elles tiennent compte des niveaux de danger (faible, léger, modéré, sévère, très sévère, exceptionnel) ainsi que de potentiels arrêtés préfectoraux supplémentaires. Vous trouverez ci-dessous la synthèse des mesures spéciales complémentaires à appliquer en fonction du niveau de danger « incendie ».

Annexe 1 - Synthèse des mesures spéciales complémentaires

Tableau récapitulatif des restrictions supplémentaires d'usage en fonction des niveaux de danger d'incendie de végétation et de forêt, en forêts et à moins de 200 mètres des lisières des bois et forêts

Usage	Niveau de Danger					
	Faible	Léger	Modéré	Sévère	Très sévère	Exceptionnel
Déchets verts	Interdits			interdits	interdits	interdits
Activités de loisirs, à pied ou sur une monture ou utilisant tout engin électrique			Actions de communication	Actions de communication	interdites de 13h à 22h	interdites
Activités de loisirs, avec des moyens mécaniques ou à moteurs thermiques				interdites de 13h à 22h	interdites	interdites
Travaux générateurs potentiels de départ de feu, y compris les travaux forestiers				interdits de 13h à 22h	interdits	interdits
Travaux non générateurs de départ de feu et apiculteurs avec enfumoir à vapeur (sans feu), y compris les travaux forestiers				Actions de communication	interdits de 13h à 22h	interdits
Activités de transport de bois et broyage de plaquettes				Actions de communication	interdites de 13h à 22h	interdits
Chasse, manifestations, apiculteurs avec enfumoir à combustible				interdites de 13h à 22h	interdites	interdites
Activités agricoles, exceptées celles liées aux soins des animaux.				autorisées si présence de moyens de protection*	interdites de 13h00 à 22h00 sauf récolte si présence de moyen de protection*	activités de récolte autorisées de 22h à 13h si présence de moyens de protection*, Toutes les autres activités agricoles sont interdites
Emploi du feu dans le cadre des activités de loisirs et des feux dits « festifs, événementiels et culturels » hors feux de cuisson.	accord du propriétaire et autorisation du Maire		accord du propriétaire, autorisation du Maire et consignes Préfecture	interdits	interdits	interdits
Feux de cuisson dans un abri mobile de chantier, à l'intérieur d'un camping, parc de loisir,	Présence d'une capacité d'extinction adaptée, voir article 3.3				interdits	interdits
Barbecue à proximité des habitations (15m maxi)						
Feux d'artifices				interdits	interdits	interdits

Taille de haies
Afin de préserver la biodiversité, la taille des haies est interdite du 16 mars au 15 août, sauf entretien léger lorsqu'aucun nid n'est présent (arrêté préfectoral n° 052/2025/DDT du 4 mars 2025).

Nos amies les bêtes
Ramasser les déjections canines, entretenir les abords et les trottoirs et veiller au respect de la tranquillité du voisinage sont autant de gestes simples qui participent chaque jour à la propreté, à la sécurité et au bien-vivre ensemble. Rappelons aussi que les chiens doivent être tenus en laisse dans les espaces publics.

FORTES CHALEURS : DE BONNS REFLEXES A ADOPTER

Protégez-vous de la chaleur

- ✓ Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif.
- ✓ Rafrâchissez-vous plusieurs fois par jour :
 - douche tiède,
 - brumisateur,
 - gant humide sur le visage et la nuque,
 - allez au Lac de la Moselotte ☺
- ✓ Fermez volets, rideaux et fenêtres en journée.
- ✓ Aérez la nuit et tôt le matin.
- ✓ Portez des vêtements légers, amples et de couleur claire.
- ✓ Évitez les efforts physiques aux heures les plus chaudes (10h à 21h).

Soyez attentifs aux personnes fragiles de votre entourage :

- Les personnes âgées
- Les personnes isolées
- Les nourrissons et jeunes enfants
- Les femmes enceintes
- Les personnes souffrant de maladies chroniques.

Attention aux signes d'alerte

Consultez rapidement un médecin ou appelez les secours en cas de :

- Forte fatigue inhabituelle
- Maux de tête importants
- Vertiges ou malaise
- Crampes musculaires
- Fièvre élevée
- Confusion, somnolence ou comportement anormal

Nous en profitons pour vous rappeler que les horaires de la médiathèque sont actuellement modifiés en raison des fortes chaleurs. Mardi 8h30/12h– Mercredi et jeudi 8h30/12h30-Vendredi et samedi : 9h/12h



Le CCAS de Saulxures-sur-Moselotte rappelle qu'un registre recensant les personnes vulnérables vivant à domicile est ouvert en Mairie.

Cela concerne :

- Personne âgée de plus de 65 ans
- Personne âgée de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail
- Personne adulte handicapée

Cette inscription peut être à l'initiative des personnes elles-mêmes, de leurs proches ou d'un tiers.

Les données peuvent être utilisées par les services sociaux et sanitaires pour organiser un contact périodique avec les personnes vulnérables répertoriées en cas de mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence (plan prévu à l'article L. 116-3 du CASF -Code de l'Action Sociale et des Familles-). Ex : canicule, grand froid, tempête, pandémie...

N'hésitez pas à contacter le Service Population de la Mairie de Saulxures-sur-Moselotte 03 29 24 58 46

ANIMATIONS D'ÉTÉ

En parallèle des manifestations gérées par les associations saulxuronnaises, la municipalité vous propose cet été différentes animations :



Les mardis animations proposées par la Régie Culture Animations

En juillet :

Mardi 21 juillet 19h30, guinguette à la Médiathèque
Mardi 28 juillet, concert Carole'n Bass sur le parvis de l'Eglise

En août :

Mardi 4 août ; fanfare « Orphéon » sur le parvis de l'Eglise
Mardi 11 : soirée guinguette parking de la Médiathèque



Le samedi 5 septembre de 14 h à 18 h : Forum des associations à la salle polyvalente

Le dimanche 20 septembre : journées du patrimoine (Thème : le granit)

Le samedi 10 octobre : Opération Brioches

Le mercredi 14 octobre : Repas des aînés

Pour rester informé en temps réel, n'hésitez pas à consulter le site de la mairie en flashant ce QR Code



Brochure réalisée et imprimée par le pôle communication de la Mairie.
Directeur de publication : Erik GRANDEMANGE

Idées, observations, remarques ?

Adressez votre courriel à : info@saulxures-sur-moselotte.fr

Mairie 309 Avenue Jules Ferry 88290 Saulxures-sur-Moselotte Tél. : 03 29 24 61 18
Site : www.saulxures-sur-moselotte.fr

Ne pas jeter sur la voie publique